

COMPTE RENDU CGT du CHS CT d' AVRIL 2012

fait à Rennes le 21 MAI 2012

La séance plénière CHS CT 35 à compétence régionale s'est tenue à la direction régionale de l'INSEE à RENNES. M Eric CRIGNON directeur régional de la douane en est le président.

La délégation CGT était composée de 9 membres : 5 militants de la DRFIP dont un expert, de 3 douaniers et d'un militant de l'INSEE.

(voir coordonnées ci-dessous)

Point 1

Compte rendu du groupe de travail sur les méthodes de travail du comité

Un groupe de travail réuni a débattu de l'organisation des travaux du CHS CT 35. A l'issue de ses travaux, les périmètres et composition des enquêtes du CHS CT, des visites du CHS CT, des groupes de travail... ont été définis.

La séance plénière a validé ces propositions.

Il ressort en particulier de ces débats que les documents transmis après le 17 avril ne seront pas abordés au cours de ce CHS CT. (le délai de transmission des documents selon la circulaire est de 15 jours avant la séance plénière)

Commentaires CGT : Nous avons tenu, à l'illustration de ce renvoi ultérieur, à rappeler les délais aux administrations. Elles doivent fournir les documents concernés par des points inscrits à l'ordre du jour dans des délais qui permettent aux représentants des personnels de les étudier.

Point 2

Les projets, les travaux à la DRFIP 35 (l'immobilier situation au 4 avril 2012)

BAIN DE BRETAGNE

A la suite de la visite de l'agence bancaire du CMB de Bain de Bretagne le 29 avril 2009, la mairie s'est engagée à racheter l'immeuble si le centre des finances de Bain de Bretagne s'installe au rdc du bâtiment.

Des travaux d'amélioration demandés par l'ex-TG à la mairie ont reçu une réponse favorable courant décembre 2009.

Lors de la réunion avec la mairie le 8 mars 2010, le cabinet d'architecte GORY a été retenu au vu de la situation géographique de l'immeuble situé dans le périmètre ABF.

Le rachat de cet immeuble par la communauté de communes a entraîné un décalage du planning prévisionnel de réinstallation du centre des finances de Bain de Bretagne.

Lors de la réunion du 20 octobre 2010, un accord a été trouvé sur le montant du futur loyer.

A l'occasion de cette opération, la réfection des façades et des ouvrants du bâtiment sera également réalisée.

Un 1^{er} dépôt de permis de construire a été effectué début février 2011.

A la fin du mois de mars 2011, les agents du poste ont effectué une visite du site permettant de transmettre certaines modifications d'aménagement à l'architecte.

Courant Juin 2011, le permis a été refusé par la commission d'accessibilité du fait de la volonté de la communauté de communes de positionner des bureaux à l'étage. Un nouveau permis a été déposé puis validé en Août 2011.

La procédure de marché a été lancée fin 2011 et les marchés de travaux ont été notifiés aux entreprises en Février 2012. Seul le lot carrelage s'est révélé infructueux et a donc été relancé début mars 2012. Le 7 mars 2012, le conseil municipal a validé le futur montant du loyer.

Sous réserve de l'obtention par la communauté de communes de subventions relatives à ce projet immobilier, les travaux pourraient débuter fin Avril et s'achever courant septembre 2012.

CESSON - RENNES BANLIEUE EST

L'intégralité des travaux issus des recommandations de l'IHS et du MP sont terminés. La création du bureau de l'adjoint s'est terminée fin janvier 2011.

Après de multiples relances, la ville de Cesson précise que le projet de création d'ouvrants plus larges dans le bureau recouvrement est conditionné par la tenue d'une assemblée générale préalable des co-proprétaires. Lors de cette réunion courant juin 2011, le sujet n'a pas été évoqué.

Devant l'insistance de la DRFIP, la ville de Cesson a transmis le 19 mars 2012 un dossier technique comportant les caractéristiques de l'agrandissement des ouvrants.

Celui-ci a été présenté le 26 mars 2012 aux co-proprétaires qui font toujours preuve de réticences.

Un dossier étayé sera transmis prochainement à la ville de Cesson afin d'infléchir la position des co-proprétaires. Des demandes de précisions complémentaires sur les conditions de réalisation de ce chantier ont été envoyées à la mairie de Cesson.

Sous réserve d'un accord financier préalable, les travaux d'une durée d'un mois pourraient débuter au plus tôt 3 mois après la validation du syndic de copropriété.

CHARTRES DE BRETAGNE

Le 2 septembre 2009 une réunion de présentation du projet de réinstallation du centre des finances de Chartres de Bretagne a permis à l'ex-TG de proposer plusieurs plans d'aménagement du RDC d'un futur bâtiment neuf situé dans la zone de La Contrie.

Plusieurs réunions techniques et budgétaires ont eu lieu avec la mairie de Chartres et le promoteur EMC2 courant mars 2010.

Un appel d'offres en marché privé a été lancé en Avril 2010 permettant un démarrage des travaux courant juillet 2010. Le chantier ayant duré 1an, le déménagement du centre des finances s'est déroulé les 7 et 8 septembre 2011.

Des relances ont été faites au promoteur et à la ville de chartres sur la fermeture de la porte agents, la répartition des commandes de lumière et la fixation d'étagères.

CHATEAUGIRON

Dès le mois de Février 2007, un 1^{er} permis avait été déposé par la communauté de communes de Châteaugiron afin de reloger le centre des finances, opération qui s'intégrait dans un ensemble de réinstallations de commerces et de bureaux.

Si, début 2008 ce permis a été accepté par les bâtiments de France, le projet a également été soumis à une enquête publique de Janvier à Mai 2008 puis a été suspendu jusqu'en octobre 2009.

Lors de la réunion du 12 11 2009, la communauté de communes proposait à l'ex-TG des locaux qui se sont avérés inadaptes. Une autre solution devant être trouvée, plusieurs recherches ont été menées auprès d'agents immobiliers.

A l'issue d'une réunion début 2010 avec la communauté de communes, un projet de relogement du centre des finances dans les bâtiments contigus à ceux du 1er projet (Rue des Primevères) s'avère envisageable pour mi-2013, les travaux pouvant commencer au 2^e trimestre 2012. Ainsi, la réunion du 18 mai 2011 avec la communautés de communes a permis d'évoquer les aspects budgétaires et techniques. Un accord de principe avait été donné mais malgré plusieurs relances, la validation financière de ce projet restait en attente de confirmation.

Début 2012 : Compte tenu de l'annulation du permis de construire de ce projet de la rue des primevères, la communauté de communes précise lors de la réunion du 1^{er} mars 2012 que le calendrier devient incompatible avec l'installation du CFP initialement prévu mi 2013. Afin de proposer une autre solution à la DRFIP, la communauté de communes et la société ACP Immo présentent le projet de réalisation de 2 futurs immeubles BBC situés rue St Nicolas. Le CFP se situerait au RDC.

Le permis de construire de ces immeubles a été déposé et validé. L'ABF n'a pas émis d'objection. Toutefois, la société ACP Immo précise que le début des travaux est conditionné par la commercialisation des appartements qui seront situés à l'étage.

Le planning prévisionnel fait état d'un démarrage prévisionnel des travaux courant octobre 2012 pour une livraison fin du 1^{er} trimestre 2014.

Après contacts auprès du pôle ergonomie du ministère, celui-ci réalisera un accompagnement ergonomique qui se déroulera de mai à septembre 2012 intégrant une pré analyse des situations de travail actuelles et une simulation permettant une projection (fonctionnelle et spatiale) dans les futures situations de travail. Une présentation en fin d'accompagnement ergonomique sera réalisée en CHSCT 35, les dates restant à définir. Un 1^{er} planning proposé aux différents participants reste à confirmer.

DINARD

La réinstallation du poste de Dinard a été initiée par la présentation de l'avant-projet par le cabinet d'architecte BNR le 23/01/2008. Après plusieurs esquisses de plans, le permis de construire a été déposé par le promoteur Emeraude Habitation fin juillet 2008.

Le marché de travaux a été publié le 8 Avril 2009 et le chantier s'est terminé début juin 2011.

Suivant les implantations des postes de travail, des compléments d'aménagement ainsi que des rectifications électriques ont été demandés et réalisés.

Une demande d'installation d'un abri à vélos a été faite auprès de la ville de Dinard. Celle-ci a été acceptée fin décembre 2011.

Dans l'attente de l'installation d'un système de bras articulé automatisé pour la manutention des sacs de pièces, une table élévatrice a été commandée pour faciliter le travail des agents dans la salle coffre.

Une étude a été demandée au maître d'œuvre pour installer un rideau d'air chaud compte tenu de la demande faite par les agents de l'accueil.

RENNES PAIERIE DEPARTEMENTALE

Le premier projet de relogement de la paierie départementale au sein d'un bâtiment du Conseil Général a été annulé par décision du Président du Conseil Général du 19 novembre 2008.

Au vu des impératifs fonctionnels du poste, le relogement de la paierie sur l'ancien site de Rennes Colombier initialement prévu en novembre 2011 a été décalé au 9 février 2012. Plusieurs réunions ont été organisées.

RENNES CITE ADMINISTRATIVE

La dernière phase de travaux de la mise en place de la DRFIP a débuté courant septembre 2011 prévoyant les réinstallations successives de plusieurs services (CSP, SFACT, RH, budget, immobilier logistique, direction, CID, GPP et PRS,...).

Plus récemment le Pôle de Gestion Domaniale de France Domaine a rejoint la cité mi-décembre 2011. Ces différentes opérations de travaux ont permis d'harmoniser et de remettre aux normes les câblages électriques des étages occupés par les anciennes directions (DIAC, DSF, CP, Equipement). Cette harmonisation constituait un préalable nécessaire à l'accueil des 50 agents du service Liaison-rémunération au 5^e étage de la cité. Cette opération s'est déroulée les 29 et 30 mars dernier permettant ainsi de libérer le 1^{er} étage du bâtiment le Sully. Plusieurs réunions d'informations ont été organisées notamment les 22 novembre 2011 et 31 janvier 2012.

Réfection des sanitaires

L'opération de réfection des 16 blocs sanitaires au sein de la cité administrative a débuté en septembre 2011 et s'achèvera le 16 avril 2012. Un marché de travaux avec assistance à maîtrise d'ouvrage (SIMEC) et contrôleur technique (SOCOTEC) a été signé courant mai 2011 prévoyant non seulement la réfection des sanitaires mais également le remplacement des VMC et la présence d'un sanitaire PMR pour chaque niveau. Les travaux impactant les colonnes A, B, C ont déjà été réalisés. La colonne E sera terminée au 16 avril 2012.

Renforcement de la sécurisation de la cité administrative

A l'issue des différents travaux et réinstallations opérées depuis 2011, la mise en sécurité du bâtiment s'avère nécessaire. Une étude a été menée courant février 2012 pour envisager la faisabilité technique d'un système de double sécurité aux portes A et B (Bd de la Liberté) permettant d'assurer un filtre plus efficace, de limiter la fréquence des passages auprès des services du PRS installé au RDC tout en renforçant la signalétique pour une meilleure orientation des personnels et usagers.

Réinstallation du service des régies au rez-de-chaussée

Afin de remédier aux problèmes de froid et de nuisances sonores subis par les 2 agents du service des régies installés dans le hall de la DRFIP et dépendants du service comptabilité, une étude est en cours pour envisager leur intégration au sein du service.

Cette opération suppose un avis technique préalable à la démolition d'une cloison non porteuse et entraîne également le déplacement d'une partie des archives dans des locaux voisins. La date de réalisation des travaux reste à fixer avec les agents du service comptabilité.

L'équipement de garde-corps

Cette action initiée en 2011 dans le cadre du CHS a permis la mise en place de garde-corps sur les toitures terrasses de la cité administrative et de Magenta afin de sécuriser toute intervention en terrasse.

RENNES MAGENTA : AMENAGEMENT DU NOUVEL ACCUEIL

Rappel : Les principes d'aménagement du nouvel accueil ont été définis dans le cadre d'une intervention ergonomique qui s'est déroulée du 16 octobre 2009 au 9 juillet 2010.

Sur demande de la direction, et après accord du pôle ergonomie des Ministères, un complément d'intervention ergonomique s'est déroulé en groupe de travail les 15 et 23 mars 2011 pour proposer des solutions d'aménagements intégrant les contraintes techniques identifiées (cloison coupe feu, escalier de secours).

Le projet de réaménagement de l'accueil du site de Rennes Magenta proposé le 6 avril 2011 par la direction d'Ille-et-Vilaine a recueilli l'accord de principe du bureau BP-2C et de sa cellule sécurité.

Le scénario d'aménagement retenu (n°5bis) a fait l'objet d'une présentation au comité de suivi du complément d'intervention ergonomique lors de la réunion du 26 mai 2011.

Le planning de travaux a été arrêté en deux phases :

- la phase 1 porte sur l'espace accueil spécialisé et caisse ;
- la phase 2 porte sur l'espace accueil généraliste, salle de réunion et bureaux du standard et des services communs.

Situation au 22 mars 2012 :

Commencée le 1^{er} septembre 2011, la première phase a été achevée fin janvier 2012 avec la mise en service de la caisse, de quatre boxes de réception et sept bureaux.

Pour les travaux de la deuxième phase, l'accès par le hall d'accueil a été fermé au public et réservé exclusivement aux entreprises.

Par conséquent, un dispositif spécifique a été retenu pour permettre la continuité du service d'accueil des professionnels et des particuliers pendant les travaux. Les chefs de service et les représentants des organisations syndicales en CHS ont été réunis pour les modalités d'accueil notamment des personnes à mobilité réduite.

Une signalétique adaptée a été mise en place pour orienter les usagers.

L'accueil des particuliers : Provisoirement, tout le public particulier est orienté vers l'escalier de secours qui permet d'accéder au nouvel espace « caisse – accueil spécialisé ». Une petite banque d'accueil généraliste provisoire a été installée.

L'accueil des professionnels et des personnes à mobilité réduite : Le public des professionnels et les personnes à mobilité réduite sont orientés vers le bâtiment B (côté conservation des hypothèques). L'accueil généraliste des professionnels occupe provisoirement la banque d'accueil du 2^{ème} bureau de la conservation des hypothèques. Un boxe permet de recevoir le public des particuliers à mobilité réduite.

Le service de l'enregistrement est installé provisoirement au 1^{er} étage.

Les accueils des deux conservations des hypothèques sont réunis sur la banque du 1^{er} bureau.

Situation au 4 avril 2012 :

Les travaux en cours sur le hall d'accueil seront achevés le 4 avril 2012 avec la livraison de la banque d'accueil généraliste, la salle de réunion, le bureau du standard, les deux bureaux des services communs et le bureau de repli réservé aux agents de l'accueil. L'espace accueil SIE sera à nouveau accessible à cette date. Les transferts des postes de travail et du gestionnaire de file d'attente seront réalisés les 5 et 6 avril 2012. L'ouverture du nouvel accueil au public sera effectif le mardi 10 avril 2012.

RENNES MAGENTA, PROJET DE CITE INTERNATIONALE

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une cité internationale sur l'esplanade Charles de Gaulle, la ville de Rennes, maître d'ouvrage, a procédé à la déconstruction du restaurant universitaire entraînant la démolition du mur mitoyen avec le centre des finances publiques de Magenta. En remplacement du mur mitoyen, la ville de Rennes a réalisé une clôture à l'identique de celle existante rue Halfen.

Aménagement d'un accès piéton depuis l'esplanade du Général De Gaulle

A la demande de la direction, un portillon équipé d'un digicode a été intégré à la clôture pour la circulation du personnel.

Les travaux permettant l'accès des personnes à mobilité réduite ont été financés par le comité hygiène et sécurité d'Ille-et-Vilaine.

Déplacement des containers poubelles

Enfin, ce nouvel accès a été mis à profit pour permettre la sortie des containers poubelles à l'arrière du bâtiment, et non plus devant. Depuis fin mars, le service de collecte s'effectue côté esplanade.

RENNES TURGOT

Dès le mois de juillet 2007, un approuvé ministériel a validé le programme de réhabilitation intérieure de l'immeuble le Turgot. Le lancement des études a été initié en février 2008. Une étude ergonomique menée en collaboration avec le cabinet OMNIA a permis d'envisager les aménagements intérieurs pour l'installation des services recouvrement de la TCA.

Une présentation des plans aux différents responsables d'unités du bâtiment a été effectuée fin juin 2009.

Les travaux démarrés en janvier 2010, ont été achevés début janvier 2012.

Le 2 février 2010, les modalités d'organisation du chantier ont été présentées aux membres CHS ainsi qu'au groupe utilisateurs. Un espace témoin a également été construit afin de permettre une visite des futurs utilisateurs le 26 mars 2010. Les réinstallations définitives du PIAA et d'IVA ainsi que l'installation provisoire de France Domaines au 2^e étage ont été opérées le 13 décembre 2010.

Le début de la 2^e phase (réfection des étages 3 et 4) a commencé en janvier 2011.

Le regroupement du centre de formation et du CIF au 5^e étage de l'immeuble ont entraîné des travaux complémentaires dès le mois de juillet 2011.

Par ailleurs, la réfection de l'ensemble des huisseries a notamment entraîné la fermeture du restaurant administratif durant une partie de la période estivale.

Afin de faciliter l'orientation des différents stagiaires au sein des salles de formation présentes au RDC bas, 4^e et 5^e étage, la mise en place d'une signalétique dynamique a été réalisée fin 2011. Cette opération s'est accompagnée d'un renforcement de la sécurisation des locaux de la TCA compte tenu de la présence de stagiaires dans l'immeuble.

Conformément à la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et du Plan Administration Exemplaire de la circulaire du 3 12 2008, le marché de travaux du Turgot comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental. Ainsi, le 18 octobre dernier, la signature d'une convention ONF sur le site du Turgot marque le respect des 4 démarches suivantes (recyclage des produits de démolition, gestion des déchets, label écologique attribué aux entreprises, actions pour réduire l'empreinte écologique des travaux).

Depuis la réinstallation des 170 agents de la TCA les 26 27 et 28 janvier 2012, des interventions correctives ont permis de résoudre les problèmes de nuisances sonores liées à la climatisation. Les dernières réunions de chantier s'attachent à finaliser les réglages de chauffage. Une maintenance spécifique est désormais prévue sur les groupes d'eau glacée existants qui ont présenté des dysfonctionnements sans lien avec les travaux menés.

SAINT-MALO :

Rappel : Le projet en cours consiste à regrouper les centres des Finances publiques du Nord (intra-muros) et du Sud sur le site de Saint-Malo sud situé boulevard des Déportés, après agrandissement et rénovation complète des locaux.

Ce dossier est pris en charge par le pôle immobilier (bureau BP2C) de la DGFIP, maître d'ouvrage de l'opération, qui a conclu un marché de maîtrise d'œuvre en août 2009. Une assistance ergonomique auprès du maître d'ouvrage a été réalisée au cours du 1^{er} trimestre 2010 qui a associé les utilisateurs à l'aménagement des futurs espaces de travail.

Les travaux sont réalisés en trois phases successives sur une durée totale d'environ 18 mois :

phase 1 : déconstruction et reconstruction sur deux niveaux du bâtiment central ;

phase 2 : rénovation complète du rez-de-chaussée du bâtiment C ;

phase 3 : rénovation complète du 1^{er} étage du bâtiment C.

Situation au 22 mars 2012 : le nouvel accueil est en service ; la caisse est installée en prévision de la création du SIP Sud au 1^{er} juillet 2012. La phase 1 est achevée depuis fin décembre 2011 avec la livraison du bâtiment central.

Sont d'ores et déjà installés dans ce bâtiment les services suivants :- au rez de chaussée : l'accueil généraliste et spécialisé, la caisse, le standard, le gestionnaire de site, la brigade départementale de vérifications et provisoirement l'agent des domaines ; à l'étage : le service enregistrement et la caisse du SIE, la conservation des hypothèques. Le CDIF est installé provisoirement dans les bâtiments modulaires avec le vérificateur de la brigade FI.

Les travaux de la phase 2 sont en cours sur tout le rez-de-chaussée du bâtiment C. Des difficultés sur le traitement des fissures du sol sont constatées. Les solutions techniques et budgétaires sont en cours de finalisation. Cet aléa de chantier a généré un retard d'environ 4 semaines.

Situation au 27 avril 2012 : installation définitive du CDIF et du CDI Sud ; transferts en zone tampon des services SIE Sud, pôle CE Sud et FI.

A cette date, la phase 2 des travaux consistant en la rénovation complète du rez-de-chaussée du bâtiment C est terminée. Des mobiliers neufs sont livrés dans les bureaux collectifs à partir du 16 avril. Des rayonnages neufs conçus pour recevoir des boîtes ou des hamacs suspendus sont installés dans les espaces archives.

Les services suivants sont installés de manière définitive au rez-de-chaussée du bâtiment C :

- le CDIF qui libère les bâtiments modulaires ;
- le CDI de St Malo Sud qui laisse libre l'espace qu'il occupait au 1^{er} étage.

Afin de libérer entièrement le 1^{er} étage, le SIE de St Malo Sud et le pôle CE Sud sont déménagés provisoirement vers les bâtiments modulaires. Les déménagements programmés sont effectués par une entreprise de déménagement dont la sélection, à partir des devis reçus, est en cours. Des réunions préparatoires au déménagement seront organisées avec le prestataire retenu et les services concernés.

Situation au 9 mai 2012 : La libération du 1^{er} étage permet de commencer les travaux de la phase 3 sur ce niveau pour une durée de deux mois.

Par ailleurs, la salle du restaurant administratif bénéficie d'une rénovation du plafond, des luminaires et des murs. La durée des travaux est d'environ un mois. Des précisions de calendrier sont attendues de la maîtrise d'œuvre. Pendant la durée d'indisponibilité de la cantine, une solution de remplacement est recherchée – notamment auprès du restaurant

universitaire en proximité – en concertation avec le responsable de l'association de gestion de la cantine.

Situation au 29 juin 2012 : La création du SIP de St Malo Sud a été arrêtée au 1^{er} juillet 2012, ce qui implique la mise en service de la caisse au rez-de-chaussée.

Les locaux du rez-de-chaussée sont prêts pour accueillir le SIP de St Malo Nord.

Des mobiliers neufs et de nouvelles unités centrales sont installées dans les locaux définitifs.

Une concertation est en cours avec le responsable de la division de la fiscalité des particuliers et le responsable du SIP de St Malo Nord pour convenir de la date effective de déménagement.

Fin des travaux de la phase 3 : Compte tenu du dernier point hebdomadaire réalisé en réunion de chantier, les travaux de finition sur le 1^{er} étage du bâtiment C ne seront probablement pas achevés fin juillet.

La fin des travaux, compte tenu des congés des entreprises en août, interviendra courant septembre 2012. Du mobilier neuf sera installé dans les bureaux collectifs de l'étage.

Par suite, les déménagements suivants seront organisés vers le 1^{er} étage du bâtiment C vers le 15 septembre 2012 :

- les services de l'intra-muros déménagent vers le Sud (SIE, BCR, pôle CE) ;
- le SIE de St Malo Sud, le pôle CE Sud et la brigade FI quittent les bâtiments modulaires.

Le responsable de la conservation des hypothèques et son adjoint s'installent dans des bureaux individuels et des espaces archives complémentaires sont attribués. Seront également disponibles à cette date le bureaux des syndicats, une salle de réunion et l'infirmerie. A cette date, les locaux intra muros sont libérés.

TINTENIAC :

Au regard des disponibilités du pôle ergonomie, l'organisation d'une étude a posteriori relative à la reconfiguration des guichets d'accueil pourrait être envisagée courant 2^e semestre 2012. Les dates précises restent à fixer.

VITRE : Ascenseur Les travaux de réalisation engagés en novembre 2011, ont été achevés fin février 2012. L'ascenseur est mis en service depuis le 5 mars 2012 et permet désormais aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'accueil SIE et à la cantine situés au 1^{er} étage.

Amélioration acoustique Cette action co-financée avec le CHS et le bureau RH2C a pour but d'améliorer l'acoustique de la salle de restauration située au 1^{er} étage. L'opération a été réalisée par l'entreprise « TECHNIPOLE » en décembre 2011.

Commentaires CGT :

Nous sommes intervenus en lien avec les collègues et suite aux visites de postes HMI sur différents projets ou travaux en cours. Saint-malo, Dinard, Bain de Bretagne, le Turgot, Chartres.

Autres sujets évoqués :

Température trop élevée dans tout le bâtiment Turgot

Demande d'intervention avant l'été pour la réparation concernant la panne des moteurs de blocs réfrigérants.

Taux hygrométrique trop faible qui accentue le dessèchement des voies respiratoires

Eclairage inapproprié (obligation de rester toute la journée avec les néons afin de permettre un éclairage suffisant à l'intérieur des boxes).

Point 3

Choix des actions 2012 :

Commentaires CGT : les crédits mis à disposition des CHS CT sont prévus pour l'accompagnement, en complément, en exemplarité, pour l'urgence.

Nous avons contribué avec les autres OS à indiquer aux administrations les orientations que nous souhaitons dans l'utilisation des crédits.

En effet, des actions à financer nous ont conduit à affirmer quelques principes ou doctrine. Nous déplorons que les propositions des diverses administrations ne se soient cantonnées qu'à l'accompagnement des travaux immobiliers ou à des équipements mobiliers.

Les crédits du CHS CT, de notre point de vue ne sont pas là pour pallier les réductions subies par les budgets de nos directions. Nous souhaitons au contraire qu'ils soient utilisés pour initier des moyens de préventions des risques professionnels à la hauteur des attentes des agents, et plus particulièrement en matière de risques psychosociaux. Hélas pour le moment nos employeurs ne sont pas sur la même longueur d'ondes.

Nous serons à nouveau solliciter au CHS CT de juin par les directions qui nous proposeront des actions nouvelles à financer. Nous serons attentifs à ces dernières et les aborderons avec cet état d'esprit d'accompagnement, d'exemplarité et de complémentarité.

Point 4

Visites de sites, choix et calendrier :

« Le CHS CT 35 a décidé d'inscrire à son calendrier au moins une visite de site par trimestre »

Pour notre part nous avons proposé une visite du CHS CT 35 sur le site de la brigade de la douane de DINARD. Cette dernière étant motivée par la vétusté des locaux dans les quels nos collègues douaniers exercent leurs missions.

De plus, au vu de la situation évoquée par les collègues de Chartres de Bretagne, après débat, nous avons convenu de nous rendre sur place en délégation CHS CT 35, pour évaluer avec les collègues la faisabilité d'une étude ergonomique et pour des aménagements à prévoir afin de remédier aux nuisances sonores constatées.

Suite à l'aménagement du nouvel accueil à Magenta, avec l'aide d'une intervention en ergonomie...le CHS CT 35 prévoit également une visite de ce service.

Commentaires CGT : Nous ne perdons pas de vue ce que nous nous étions fixés (voir liminaire du CHSCT du 16/03/2012) : aborder le dossier du site de St Méen-le-Grand. De plus, après analyse des sites douaniers de la région, nous ne manquerons pas de proposer des visites du CHSCT 35.

Point 5

Présentation du rapport de l'inspection du travail concernant la restructuration de la brigade de Lannion

Le Directeur Régional fait un rappel de situation sur la restructuration de la brigade de Lannion, précisant qu'il n'y a pas eu de possibilité de reclassement des agents dans les administrations locales (remarque lui a été faite sur le non respect du protocole d'accompagnement des agents). Il est à noter la présence du docteur Deretz (médecin de prévention pour le département des Côtes d'Armor) qui s'est déplacé spécialement pour ce sujet.

Le président de séance rappelle le déplacement de l'inspection du travail dans les locaux de la brigade de St Briec (nouvelle affectation des collègues de Lannion) le 16 Février dernier afin d'y entendre les différents protagonistes .

Bien que conscient des risques encourus par les agents lors des trajets domicile/travail, le Directeur n'apporte aucune mesure immédiate. Il est en attente d'une réponse de la Direction Générale sur les préconisations de l'inspection du travail et réserve sa réponse pour les jours prochains.

M Crignon souhaite néanmoins introduire de la souplesse notamment lors de l'élaboration de la cote de service. Il est favorable au covoiturage et aux horaires longs pour limiter les trajets. Il ne souhaite pas s'engager par écrit sur une officialisation de ces nouvelles règles de vie du service: une brigade de surveillance doit, selon lui, garder son caractère opérationnel.

M Crignon attend donc une réponse de la part de la Direction Générale sur les préconisations des inspecteurs du travail et en particulier sur l'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant et l'introduction du temps de trajet sur le temps de travail (des solutions existent déjà pour d'autres spécialités en Douane, remarque lui en a été faite).

Le Docteur Deretz déplore le manque de réaction et de réponse de la part de la hiérarchie douanière et rappelle qu'un an et demi aura été nécessaire pour commencer à faire avancer le dossier. Le médecin de prévention insiste à son tour sur les dangers encourus par les agents lannionnais lors de leurs nombreux déplacements et préconise également l'introduction du temps de trajet sur le temps de travail. Le médecin s'inquiète de l'état de santé de ses patients douaniers et attire l'attention sur le déséquilibre de leur rythme biologique. Le Directeur Régional lui renvoie la même réponse, à savoir l'attente d'une prise de position par la Direction Générale.

M Crignon s'engage à présenter le suivi de ce dossier lors du prochain CHS-CT .

Commentaires CGT : Pourtant certaines solutions peuvent déjà être apportées pour améliorer les conditions de vie des agents restructurés. Pour ce qui concerne les repas, pourquoi ne pas favoriser les longues durées ou prévoir une pause repas à la brigade et bannir au maximum en période hivernale les repas froids pris à l'intérieur d'un véhicule voire même dehors.

L'aménagement d'une salle de repos est impératif. Les locaux ne s'y prêtent pas mais la préconisation de l'inspection du travail sur le positionnement d'un local de type ALGECO sur l'espace vert à l'arrière du bâtiment, est judicieuse.

Concernant le reclassement des agents domiciliés à Lannion, il est encore possible d'explorer d'autres pistes dans les différentes administrations centrales ou territoriales et de déclencher à posteriori l'accompagnement social qui leur est légitimement dû.

On aura noté l'embarras du nouveau DR quant à la reprise de ce dossier qui est une véritable patate chaude lancée par son prédécesseur.

Point 6

Présentation de l'étude ergonomique sur l'aménagement du bureau des Douanes à la DR à RENNES

Présentation animée par deux ergonomes du bureau Santé Sécurité au Travail du ministère se sont déplacés afin de présenter le futur projet.

Exposition de ces travaux en 2 phases :une phase de projection et une phase de consultation des personnels lors de groupes de travail.

Le DR suivra les préconisations de l'étude ergonomique. Les travaux effectués par la BHR devraient s'achever fin juin pour permettre une installation en septembre .

Il reste toutefois à être vigilant sur l'implantation de l'éclairage artificiel pour la partie la moins exposée à la lumière naturelle.A ce propos , la fiche reprenant l'achat de 26 lampadaires est en attente afin d'étudier d'autres possibilités d'éclairage.

Les toilettes à l'entrée seront conservées tandis que celles situées au centre du rez de chaussée seront prises en charge par la DR. Le CHS bien que sollicité au niveau budget ne peut se substituer à l'administration dans un projet d'aménagement global.

Un deuxième local social d'une quinzaine de mètres carré sera aménagé en sous sol dans un second temps .Il disposera du nécessaire pour se restaurer.

Pour le mobilier, du matériel d'installations existantes seront affectés, mais aux dires du DR il est en très bon état.

Commentaire CGT : la saisine par la direction de la douane des ergonomes du ministère pour une aide à l'aménagement des locaux par un accompagnement ergonomique est une démarche nouvelle pour cette direction. Le CHS CT 35 avec sa dimension ministérielle et ses restitutions d'études présentées en séance auront sûrement contribué à ce résultat.

Pour la CGT, la démarche incluant les personnels en situation de travail, en étudiant les flux, les déplacements, la luminosité, les espaces de vie etc...permet d'améliorer les conditions de travail en intégrant des moyens de prévention des risques professionnels.

Contacts militants CGT :

<u>Eliane CHALOIS</u> titulaire	Finances publiques	Rennes Turgot	02 99 65 98 22
<u>Didier FEBRER</u> suppléant	Finances publiques	Rennes Magenta	02 99 29 36 10
<u>Thierry LE GOAZIOU</u> titulaire	Finances publiques	Rennes Magenta	02 99 29 36 12
<u>Ronan GUIDEL</u> suppléant	Finances publiques	Rennes Magenta	02 99 29 27 90
<u>Michèle MOTEL</u> Experte	Finances publiques	Redon	02 99 71 66 40
<u>Patrick HELLEUX</u> titulaire	Insee	Rennes DR	02 99 29 33 69
<u>Stéphane MALRY</u> suppléant	Douane	Saint Malo BSE	02 99 40 14 59
<u>Corinne NORMANT</u> titulaire	Douane	Saint Briec BSE	02 96 74 75 32
<u>Michel SANSONETTI</u> suppléant	Douane	Saint Malo BSE	02 99 40 14 59